

**PROCEDURE D'ADMISSION PREALABLE POUR UNE INSCRIPTION
EN 1^{ère} ou 2^{ème} ANNEE DE LICENCE (L1 ou L2)
Candidat étranger hors Espace Economique Européen
Année universitaire 2010/2011**

A partir du 1^{er} décembre 2009

☒ Pour les candidats qui ne possèdent pas la nationalité française, ne sont pas titulaires ou futurs titulaires du baccalauréat français et résident en France.

☞ Vous pouvez retirer un formulaire « dossier vert » au service des études et de la scolarité bureau 0W28 **Vous devrez alors présenter un titre de séjour valable au moins un an.**

Ou

☞ Vous pouvez télécharger ce dossier à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20200/commencer-ses-etudes-superieures-en-france.html> **rubrique dossier vert.**

➤ Ce dossier, accompagné des pièces justificatives demandées (voir les documents composant la notice explicative), doit être remis, ou envoyé, dûment rempli, à l'université choisie en premier par le candidat ; pour le 31 janvier 2010, délai de rigueur.

☒ Pour les candidats qui ne possèdent pas la nationalité française, ne sont pas titulaires ou futurs titulaires du baccalauréat français et résident à l'étranger.

☞ **Deux procédures possibles :**

a) par voie électronique s'il est résident d'un des pays suivants : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Congo Brazzaville, Corée, Côte d'Ivoire, États-Unis, Gabon, Guinée, Ile Maurice, Inde, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mexique, République Tchèque, Sénégal, Syrie, Russie, Tunisie, Turquie, Vietnam, Taiwan.

(Il doit pour cela se connecter à l'adresse suivante : www.campusfrance.org). Les candidats doivent se connecter au site correspondant à leur pays d'origine.

b) en utilisant le formulaire papier (« formulaire blanc ») accessible à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20200/commencer-ses-etudes-superieures-en-france.html> **rubrique « dossier blanc »**, s'il est résident d'un pays ne faisant pas partie de la liste ci-dessus.